

L'ÉCLAIR

JOURNAL CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

PARAISANT A LYON LE SAMEDI

ABONNEMENTS :

Rhône et départements limitrophes. . . . 1 an, 6 fr. — 6 mois, 3 fr. 50
Autres départements. 1 an, 7 fr. — 6 mois, 4 fr. »
Étranger le port en sus.
Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Rue Mulet, 8, à l'entresol

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus

Il sera donné un compte rendu des ouvrages envoyés.

Les ANNONCES seront reçues aux bureaux du Journal
TOUS LES JOURS DE 2 A 4 HEURES, LES DIMANCHES ET FÊTES EXCEPTÉS

Boite : place Bellecour, 3, dans la cour

Vente en gros : Rue Mulet 8.

SOMMAIRE: BULLETIN POLITIQUE — COURSE AUX NOUVELLES. — NOTRE PROPAGANDE. — LA PAUPAUTÉ ET LA FRANCE, L. Ducuryt. — FEUILLETON, René Stine. — LE BAL DES ÉTUDIANTS, S. Griff. — LE SALON LYONNAIS, F. de P. — JADIS ET AUJOURD'HUI. — LES IDÉES DE TANTE VIEILLE, E. Meunier. — BULLETIN FINANCIER, L. R. — VARIÉTÉ, E. R.

BULLETIN POLITIQUE

Crise ouvrière (Suite). — Délits politiques.
Les cloches. — Les clefs du clocher.

Un retour vers la discussion relative à la crise ouvrière semble, à l'heure actuelle, presque un souvenir d'outre tombe, tant on se dépêche dans ce que le journal *La Croix* appelle les usines parlementaires, et tant aussi, dans les régions officielles, on fait d'efforts pour écarter ou dissimuler des préoccupations importunes à cet égard.

Nous n'y revenons aujourd'hui que pour dégager notre parole, les circonstances, d'ailleurs, ne s'étant en aucune façon modifiées.

Il appartenait à Clémenceau de répondre au ministre Ferry. Le chef de l'extrême gauche n'a pas failli à son rôle, et, n'était son antipathie religieuse persistante, nous n'aurions qu'à lui adresser nos félicitations. L'accroissement de la charge des contribuables, dit-il, devient intolérable, que cette charge soit plus imposée au présent ou plus reportée sur l'avenir. Il faut, de toute nécessité, s'arrêter, réduire les dépenses et amortir les dettes. Il est vrai que c'est inutilement qu'on s'adresse, à cet effet, soit à la Commission du budget, soit aux ministres. Ces derniers, s'écrit Clémenceau, ont besoin, pour augmenter leur importance, d'un personnel nombreux ; ils ont besoin de chefs d'état-major qui, eux-mêmes, ont besoin de sous-chefs, lesquels ont besoin de commis, auxquels il faut des auxiliaires. Et alors il arrive ce grand malheur, c'est que personne n'est en état de faire des réformes. Pourquoi ne pas commencer par supprimer les sous-préfets, plutôt que de réduire le taux de capitalisation de la caisse des retraites. Il faut porter la hache dans les traitements de fonctionnaires.

Pour M. Hugot, succédant à M. Clémenceau, le socialisme d'État qui prend notre argent est plus redoutable que le socialisme des clubs qui se borne à le menacer.

M. Henri Germain, qui s'évertue à défendre les monopoles, trouve que ce qui manque surtout à Paris, c'est de l'eau et des voitures. Sa satisfaction complète, comme on le voit, ne laisse pas beaucoup à désirer.

Mais voici l'évêque d'Angers et ses lumineuses appréciations restituant au débat son ampleur avec son véritable caractère.

Vous préconisez, dit-il, la *mutualité* ; mais tout excellent qu'il peut être, ce moyen n'est pas pratique dans un milieu où l'égoïsme règne en opposition avec les principes du christianisme.

Il en est de même de la *participation aux bénéfices*, qui suppose la préexistence d'un sentiment de justice émanant de la conscience bien plus que de l'action des lois.

Quant à la *liberté illimitée du travail*, elle ne saurait pas avoir d'influence plus heureuse sans ces éléments moraux qui appellent l'activité et l'esprit de conduite.

L'élévation des salaires doit être appréciée de la même façon ; car si les passions de l'ouvrier ne sont pas réfrénées dans le for intérieur, rien ne l'empêchera de dépenser toujours plus que son salaire, même surélevé.

L'instruction qui est l'occasion de tant de tapage et surtout de tant de dépenses, comme si elle faisait, pour la première fois, son apparition en France, l'instruction, toujours utile à tous, ne suffit à rien. Elle peut indifféremment devenir un instrument de mal comme un instrument de bien.

Quant à l'intérêt personnel, qui est déclaré par M. Ferry le seul mobile du travail, c'est, dit avec raison Mgr Freppel, la base de la thèse de l'égoïsme et du matérialisme. En dehors de la justice et du dévouement inspirés surtout par le christianisme, l'intérêt personnel ne produit que l'exploitation de l'homme par l'homme et l'écrasement des petits par les grands, des faibles par les forts.

Nous n'en sommes pas moins de notre temps. Nous ne voulons pas revenir au moyen âge, s'écrit l'éminent évêque, ni rétablir l'ancien régime. On ne ressuscite pas plus les siècles que les morts, suivant la parole de Chateaubriant, à moins d'avoir la puissance de Dieu. Ce que nous voulons, c'est marcher en avant tout en empruntant au passé ce qu'il avait de meilleur pour en faire profiter l'avenir. La société a besoin d'être organisée chrétiennement, c'est-à-dire sur les bases de la justice et du dévouement. Dans l'ordre économique, le système des corporations, purgées des abus qui s'y étaient introduits dans les derniers temps serait préférable, en tant qu'instrument de paix et de conciliation, à ces syndicats professionnels qui ne sont autre chose qu'une machine de guerre pour les ouvriers comme pour les patrons.

La liste des orateurs va se clore avec le député Clovis Hugues qui se borne à réclamer du travail pour les ouvriers. Et sa dernière considération est jetée en finissant comme une menace. Siceux-ci, dit-il, rêvent l'expropriation, il ne faut pas être trop sévère envers eux. Tout le monde sait qu'il y a eu, à une certaine époque de notre histoire, une classe sociale qui ne s'est pas gênée pour se coucher dans le lit tout chaud de la noblesse.

Nous regrettons de ne pouvoir, à raison du peu d'espace dont nous disposons, reproduire le texte des ordres du jour proposés par le groupe Albert de Mun et par le groupe Haentjens. On sait qu'une commission a été nommée dont les noms des membres ont été donnés. Depuis lors, il n'est plus question de rien.

En ce moment la Chambre discute le projet Waldeck-Rousseau sur les manifestations dites séditieuses, emblèmes, cris, etc. MM. Pellatan et Goblet reprochent au ministre autoritaire de la R. F. d'être moins libéral que celui de la Restauration en 1819 qui pensait que le jury seul était apte à apprécier ces délits dits politiques ou d'opinion. Ils en parlent à leur aise ces messieurs, comme s'ils n'étaient pas préférable et plus sûr de déférer avec de nouveaux magistrats correctionnels les faits de cette nature qui se produiront à l'encontre des vues du gouvernement.

Prenons acte toutefois de cette déclaration du ministre : que le gouvernement républicain admet que publiquement, ostensiblement, on fasse appel au suffrage universel, à l'opinion pour obtenir des institutions différentes. M. de Baudry d'Asson avait déjà

rappelé le droit à cet égard. Mais il n'est pas moins opportun de faire remarquer l'importance qui s'attache à la reconnaissance officielle résultant des paroles du ministre, sur ce point (*Officiel*, 12 février, Chambre des députés, p. 381, 2^e colonne et p. 383, 3^e colonne).

Le Sénat poursuit à la vapeur, la première délibération dans le projet relatif à la loi municipale.

A propos de l'article 73, M. Munier a obtenu que Lyon serait favorisé de 17 adjoints au lieu de 12.... Nous voilà sauvés.

On arrive à l'article 100 relatif aux clochers des églises. Cet article est ainsi conçu : Les cloches des églises sont spécialement affectées aux cérémonies du culte. Néanmoins elles peuvent être employées : dans les cas de péril commun qui exige un prompt secours ; dans les circonstances où cet emploi est prescrit, par des dispositions de lois ou règlements, ou autorisé par les usages locaux.

Ces deux paragraphes, mis aux voix sont adoptés, malgré les observations de M. Chesnelong se plaignant avec raison de l'arbitraire et de l'élasticité de ces mots *les usages locaux*, derrière lesquels chercheront à s'abriter les exigences les plus inconvenantes.

Au paragraphe 3, cet honorable sénateur demande par amendement, qu'on remplace ces mots : « Les sonneries religieuses, comme les sonneries civiles » par « les sonneries religieuses continueront à être réglées conformément à la disposition qu'elles ont eue dans l'article 48 de la loi du 18 germinal an X ».

Il rappelle les tiraillements, qui existent, surtout aujourd'hui, dans un grand nombre de communes, entre les représentants de l'autorité religieuse et ceux de l'autorité civile. Jusqu'à présent, les conflits pouvaient naître. Mais ils ne se perpétuaient pas, la conciliation ne faisait pas la force des choses, nul des deux ne pouvait imposer de solution à l'autre ; aujourd'hui, l'autorité civile ayant le droit de dire le dernier mot, l'Eglise va se trouver subordonnée à l'État, principe qui conduit fatalement à l'oppression des âmes sous la domination de la force.

L'amendement Chesnelong a néanmoins été rejeté par 163 contre 98 et le troisième paragraphe de l'article 100 est adopté.

Disons encore un mot de l'article 101, voté malgré un amendement de M. de Saint-Vallier, qui n'a pas trouvé grâce devant la majorité.

Voici le texte de l'article 101 « Une clef de l'église et du clocher sera déposée entre les mains du titulaire ecclésiastique, une autre entre les mains du maire, qui pourra en faire usage dans toutes les circonstances prévues par les lois ou règlements. »

L'amendement de M. de Saint-Vallier était ainsi conçu. « Le titulaire ecclésiastique gardien de l'église et détenteur des clefs, devra les remettre au maire ou à son délégué, lorsqu'il en sera requis dans les circonstances prévues par les lois et règlements. »

C'est en vain que l'auteur de cet amendement a cherché à démontrer les inconvénients inhérents à cette double détention des clefs devant faire disparaître la responsabilité qui n'existe qu'autant qu'elle n'est pas partagée. C'est en vain qu'il a rappelé l'inconvenance qu'il y a à laisser pénétrer indif-

féremment auprès du Saint-Sacrement des croyants et des incroyants, des fidèles concurremment avec des indifférents, sinon des hostiles.

Pour les catholiques, il est écrit dans les instructions franc-maçonniennes imposées aux hommes du jour, et répété par les adeptes qu'il ne doit y avoir ni droit, ni convenances, ni liberté. L'idée religieuse ! c'est bien là, le véritable ennemi de la secte !

A. B.

COURSE AUX NOUVELLES

Rome. — Le pape a nommé le cardinal de La Valletta grand pénitencier, poste laissé vacant par la mort du cardinal Bilio.

Au-delà des Pyrénées. — Le roi d'Espagne vient de nommer grand-chancelier de l'ordre militaire de Notre-Dame de Montesa, le prince Antoine d'Orléans, infant d'Espagne, fils de M. le duc de Montpensier et frère de M^{me} la comtesse de Paris.

Conversions au catholicisme. — La cathédrale de Vintimille (Italie), a été le théâtre d'une touchante cérémonie. Le ministre anglican Gérard Haüy a abjuré le protestantisme entre les mains de Mgr l'archevêque de Reggio, qui lui a administré le baptême.

Le converti n'a que trente ans et se destine à la carrière ecclésiastique.

Mlle Louisa de la Ramée, connue comme écrivain sous le nom de Ouida, aurait demandé après de nombreuses correspondances échangées avec Mgr Capel, évêque d'Amérique, à entrer dans le sein de l'Eglise catholique.

Les grèves. — Les grèves continuent de toutes parts : excellent signe de prospérité. La crise ouvrière s'étend de plus en plus ; qu'y a-t-il de surprenant. La bonne République n'a-t-elle pas agi exactement comme si son but était de ruiner la France et de renverser toutes les espérances du peuple, tout en criant sur les toits qu'elle allait ramener l'âge d'or.

L'emprunt. — L'emprunt si nécessaire, grâce aux excellentes mesures de ces chers républicains, a été couvert trois et quatre fois, dit-on. Quelle bonne vache que la France. Heureusement !

A quand la banqueroute ? — La situation financière à la suite des dilapidations des républicains devient de plus en plus mauvaise.

A la commission du budget, qui s'occupait de trouver les moyens de faire face aux cinquante millions nécessaires à M. Fallières pour l'augmentation du traitement des instituteurs, M. Ribot a fait connaître que le rendement des impôts, pendant le mois de janvier 1884, a été inférieur de 8 millions à celui de 1883, et également inférieur à celui de janvier 1882.

Les socialistes en Saxe. — Sur différents monuments publics, à Dresde, on a trouvé des placards portant l'inscription suivante :

« Le sang seul pourra venger notre cause. » Les affiches étaient signées : « Le comité exécutif socialiste. » Malgré les recherches de la police, il a été impossible d'en découvrir les auteurs.

Massacre de chrétiens au Tonkin. — Nos lecteurs connaissent déjà le douloureux télégramme qu'a envoyé Mgr Puginier. 1 prêtre, 22 catéchistes, 215 chrétiens ont été massacrés. Nous avions cru que de pareils actes de cruauté exciteraient au moins dans notre généreux pays, si profondes que soient nos divisions et si vives que soient nos querelles, un

sentiment de réprobation unanime. Il n'en est pas ainsi, et la *Lanterne*, après avoir donné le texte de la dépêche s'écrit : *Fallait pas qu'ils y aillent* elle continue ensuite en parlant contre nos missionnaires qui vont porter la lumière et la vérité aux peuples sauvages, et, comme sentiment patriotique qui devrait se manifester par tout homme français sur le massacre de compatriotes, il termine son article par cette phrase : *Ils n'avaient qu'à se tenir tranquilles et rester chez eux.*

C'est bien là la réponse de ceux qui n'ont amais rien fait pour leur pays, où qui ne lui ont jamais fait que du mal.

Leçons d'histoire. — Il existe dans le département d'Ile-et-Vilaine un instituteur qui distribue comme récompense à ses élèves, des images des révolutionnaires célèbres, avec une biographie de ces personnages. Un père de famille s'est aperçu que l'une de ces images et de ces biographies était celle de Saint-Just.

Jolis exemples à donner aux enfants, quel patriotisme pourra leur inspirer la lecture de ces ignobles pamphlets ?

Société de Saint-François-Régis. — Cette œuvre, qui a pour but de faciliter le mariage civil et religieux des indigents et la légitimation des enfants, a présenté son rapport sur les travaux pendant l'année 1883.

Nous voyons que pendant l'année qui vient de s'écouler, cette œuvre a fait 400 mariages, procuré la légitimation à 139 enfants, et enfin, fourni à 41 vieillards les pièces nécessaires à leur admission dans un asile charitable.

Combien cette œuvre pourrait rendre des services immenses si l'exiguité de ses ressources ne l'obligeait souvent à refuser des demandes : œuvre moralisatrice par excellence, puisqu'elle a pour but la sanctification de la famille. Il importerait que tous ceux qui parlent de régénération sociale vinssent aider par leurs offrandes l'œuvre qui, peut-être, y contribue le plus.

La souscription annuelle est de 25 francs : et les bureaux sont rue de la Bombarde, 3.

Réunion royaliste. — Demain dimanche 17 courant, à une heure précise, réunion privée, Salle philharmonique, quai Saint-Antoine, 30.

Personne ne sera admis sans une carte à son nom.

Nos œuvres. — Encore une bonne soirée à enregistrer à l'actif de la charité de notre ville. Jeudi dernier 7 courant, des jeunes gens de nos meilleures familles catholiques avaient organisé une soirée musicale et récréative au profit de l'œuvre intéressante des saintes familles. Mettant de côté toute sympathie de clocher, nous pouvons dire que nous y avons entendu de la belle et bonne musique ; et si notre approbation était de quelque valeur pour le jeune violoniste du trio avec orgue et piano, c'est en toute sincérité que nous constaterions ses progrès remarquables depuis l'année dernière en semblable circonstance sur la même scène.

La comédie interprétée avec goût a été trop courte au gré de l'assistance. Chacun aurait volontiers admiré plus longtemps la curiosité toute britannique de Milord Brounderby pour le spectacle (*great attraction*!) d'un malheureux qui va se faire sauter la cervelle à ses côtés, la figure toute de collectionneur de M. Merlerant échangeant Mademoiselle sa fille contre un vieux pistolet, enfin le flégo imperturbable du désillusionné, Pontjardin, *Un quart d'heure avant sa mort.*

Nous ne savons pas le résultat de la quête mais dans le plat assez lourd qu'une charitable quêteuse a tendu à notre offrande, nous n'avons pas vu de gros sous.

Nécrologie. — Au moment de mettre sous presse, nous apprenons la mort de M. Reuil, curé de Sainte-Croix.

M. l'abbé Reuil avait été chargé par l'autorité diocésaine de fonder, dans un des quartiers les plus populeux de Lyon, une nouvelle paroisse : celle de l'Annonciation. Grâce à son zèle, à son dévouement, les résultats ont été splendides.

Plus tard appelé à un nouvel apostolat, M. l'abbé Reuil fonda la nouvelle paroisse de Sainte-Croix. Il est resté là ce qu'il avait toujours été : l'homme du devoir. C'est là qu'il est mort, entouré de l'amour et de la vénération de ses paroissiens anciens et nouveaux.

Facultés catholiques de Lyon. — Hier, 15 février, M. l'abbé Ducrost a fait une conférence sur : Ce que l'on peut croire et ce que l'on est en droit de rejeter.

Vendredi prochain, 22 février : Evangile et pétrole, par M. Charles Jacquier, professeur à la Faculté de Droit.

Les cartes d'auditeur sont délivrées au secrétariat, rue du Plat, 16.

Société de géographie de Lyon. — La Société de topographie de France a résolu d'organiser dans les principales villes des cours publics de topographie, destinés aux jeunes gens qui se préparent aux écoles militaires et au volontariat, aux officiers de la réserve et de l'armée territoriale, aux instituteurs et à leurs adjoints.

La Société de géographie de Lyon s'est empressée d'accorder son concours à cette œuvre utile, qui fait partie de son programme.

Deux cours vont être ouverts à Lyon sous la direction d'officiers de l'armée, avec l'autorisation du général gouverneur militaire, et l'appui de la municipalité. L'un d'eux aura lieu au Palais Saint-Pierre, l'autre au siège de la Société de géographie, 6, rue de l'Hôpital.

L'inauguration de ces cours a eu lieu hier. On fera connaître ultérieurement les jours affectés à chacun de ces cours.

Rome, Jérusalem. — Heureux sont ceux, auxquels une position indépendante et une fortune assurée, permettent de s'unir au pèlerinage, qui doit visiter ce printemps, les lieux témoins de la vie de Jésus-Christ, des grands mystères de la Religion, et aussi, la Ville Eternelle, pleine encore des grandeurs de la Religion.

Pour nous qui n'avons pas le bonheur de nous joindre aux pèlerins, il nous est encore permis de visiter les plans de ces deux villes : Jérusalem et Rome, plans en relief, exposés actuellement, place Saint-Nizier, 5, au rez-de-chaussée.

Nous engageons donc vivement nos lecteurs à aller visiter le travail entrepris par M. Couadeau, œuvre qui mérite toutes les sympathies.

Pour les hommes de science et d'études, l'œuvre de M. Couadeau est une occasion unique de faire, sans se déplacer, un intéressant et pieux voyage à travers les merveilles de Rome et les souvenirs de Jérusalem.

Nominations et décès dans le clergé. — Par décision de Son Éminence le Cardinal Archevêque :

M. Bresson, vicaire à Ainay, a été nommé curé de Renaison.

M. Bazin, ancien curé de Doizieu Saint-Laurent, a été nommé curé de Chevinay.

M. Bonnefond, vicaire à Valbenoite, a été nommé curé de Farney.

M. Bouchany, secrétaire de Mgr le recteur des Facultés catholiques, a été nommé vicaire à Ainay.

M. Sérasset, professeur, a été nommé vicaire à Sainte-Croix.

M. Verdet, vicaire à Sainte-Foy-l'Argentière, a été nommé vicaire à Saint-Bernard.

M. Berthelot, vicaire à Saint-Germain, au Mont-d'Or, a été nommé vicaire de N.-D. de St-Chamond.

Décès

† M. Drevet, chanoine titulaire de la Primatiale, est décédé le 7 février, dans sa 83^e année.

M. Chabance, curé d'Arcon, est décédé le 10 février, âgé de 45 ans.

Notre Propagande

Ce journal est destiné à pénétrer surtout chez les ouvriers, en un mot, dans les milieux où la presse anti-religieuse cherche ses adhérents. Il importe donc que nous puissions combattre, nous aussi, avec les mêmes armes, c'est-à-dire la presse, et défendre la société menacée.

Bien des personnes déjà, s'inspirant de cette pensée, ont pris des abonnements en nous indiquant les destinataires auxquels nous devions les envoyer. Mais il ne suffit pas d'en faire parvenir quelques uns seulement, c'est par quantité qu'il faut les répandre.

Que chacun de ceux qui veulent le salut de la société cherche dans son entourage et s'ingénie à trouver des lecteurs de bonne foi qui aideront, eux aussi, à faire un peu de bien et à réaliser la devise de ce journal : Fiat lux.

La Papauté et la France

Une nouvelle encyclique du souverain pontife adressée aux évêques de France vient à propos répondre encore une fois à ceux qui pourraient s'étonner de l'attitude de la Papauté envers notre pays.

Un certain nombre de catholiques en effet ne comprennent pas la patience, la loquacité du souverain pontife en présence de tant d'actes de l'Etat français qui sont hostiles au chef de l'Eglise, comme ils sont une atteinte aux principes du christianisme. On ne s'explique pas l'affection des papes pour une nation au sein de laquelle les doctrines les plus impies et les plus désastreuses pour les mœurs et pour la foi achèvent de ruiner les croyances religieuses.

Quel est l'état de la France après les ravages du mal moral dont elle est atteinte. L'esprit en France, empoisonné par des opinions nouvelles, prétendues issues du progrès social, tend à rejeter l'autorité de l'Eglise et à recourir à la licence pour remplacer la vie de l'âme par la jouissance dans la matière.

Les représentants du peuple Français ont décrété l'exclusion de Dieu de la constitution,

chose monstrueuse, inconnue des païens, ainsi que s'exprime l'Encyclique, comme pour déposer dans cette constitution un germe de mort.

On a fait plus, on a étendu l'exclusion de Dieu jusqu'à la famille, afin, sous un prétexte de neutralité et de liberté de conscience, de sanctionner la prohibition de l'enseignement religieux dans l'école, et d'infecter d'athéisme et de matérialisme même les jeunes générations.

Les lois dites existantes ou nouvelles sanctionnent les attaques contre la religion et ses ministres, le clergé est outragé, les religieux expulsés, les malades des hôpitaux privés des secours de l'âme par l'exclusion des prêtres et des sœurs de charité, l'armée française traitée comme un troupeau d'esclaves sans croyances.

Enfin pour justifier le mépris et la haine que des gouvernants sectaires affectent envers les ministres du culte catholique, la persécution ne se traduit pas à ciel ouvert comme en 1793 par l'échafaud, mais par la suppression honteuse du morceau de pain que l'Etat est obligé de fournir pour la subsistance d'un modeste curé de campagne qui par devoir signale les dangers pour la foi. C'est peu digne, mais c'est une persécution à la hauteur des sentiments de dignité des ministres qui osent ce mode de répression. Eh bien malgré cet état de choses en France, aujourd'hui comme toujours, la papauté affectionne la France. La tradition se perpétue pour que l'Eglise reconnaisse à jamais notre nation comme sa fille aînée.

Pourquoi donc le Souverain Pontife, Léon XIII, répète-t-il comme l'avait fait Pie IX et leurs prédécesseurs, que la France par les éminents services qu'elle a rendus à l'Eglise mérite une reconnaissance immortelle car ses hauts faits dans l'intérêt de l'Eglise ont pu être résumés dans cette parole célèbre : *Gesta Dei per Francos.*

Quels sont donc les hauts faits dont les papes se sont souvenus ? quelques-uns seulement suffisent à être rappelés.

Depuis le VIII^e siècle, Pepin le Bref et Charlemagne assurèrent l'indépendance de la Papauté en lui donnant la souveraineté des Etats romains.

En 752, la Rome des papes était menacée par le roi des Lombards Astolphe. La France venait au secours d'Etienne II. Le Souverain Pontife, dans le danger se tournait vers la France. L'onction royale est donnée à Pepin qui, avec ses fils, promet d'être défenseur du Saint-Siège. Ainsi fut scellée l'alliance de l'Eglise et du trône de France, entre le catholicisme et la France.

Pour commencer à tenir cette promesse, Pépin le Bref, en 755, défait encore l'armée des Lombards dont le roi est obligé de se courber sous les conditions imposées par les vainqueurs, conditions stipulées dans le traité de Pavie.

La souveraineté temporelle des papes fut donc créée. La tiare fut déposée dans la barque de Pierre. Pepin se rendant à Rome fit hommage et dou de ses conquêtes d'Italie, dans les formes et par écrit au Pape et à l'Eglise romaine.

Et quand l'armée des Français et son roi avaient quitté Rome c'était encore la puissance du roi des Français qui, de nouveau, humiliait l'orgueil des prétendants au gouvernement de Rome menaçant l'établissement temporel des papes.

Après Pépin, Charlemagne reste le champion de l'Eglise.

Toutes les tentatives d'usurpation du domaine papal disparaissent devant l'armée du grand

— 4 —

LES PRÉTENDANTS DE MONIQUE

PAR
RENÉ STINE

— C'est égal, vous avez une singulière existence !

— Le monde n'a donc aucun attrait pour vous ?

— Je ne dis pas cela ; j'aime le plaisir à certaines heures, mais, ce n'est pas, que je sache, le but de la vie. Si j'avais été homme, moi, ma vocation eût changé suivant l'époque où j'aurais vécu. Aux jours de grandes guerres, comme par exemple, pendant la lutte séculaire de la France contre l'Angleterre, ou encore pendant le règne de Napoléon I^{er}, mon épée ne m'eût quitté qu'à mon dernier soupir ; mais en des temps de paix comme les nôtres, j'aurais voulu appliquer toutes les ressources de mon intelligence à contribuer à la richesse de mon pays ! Tenez, mon cousin, regardez par la porte fenêtre ouverte en face de vous, n'apercevez-vous pas dans un large rayon autour de la fabrique les maisonnettes de nos ouvriers, l'église, la maison d'école ? Il y a cinquante ans tout cela n'existait pas, tout cela est l'œuvre de mon grand-père et de mon père. Le pays était pauvre, il est riche maintenant ; chaque jour, mon père papote de nouvelles améliorations dans ses produits ;

croyez-vous que cela vaille l'invention de quelques figures de cottillon ?

L'attaque était directe, Jacques y répondit avec bonhomie.

— Mon Dieu ! ma cousine, chacun travaille suivant ses moyens !

Tout le monde se met à rire.

— Vous êtes trop modeste, mon neveu, dit M. Andercey, et je ne mets pas en doute que, si vous appliquez à des choses plus sérieuses vos facultés imaginatives, vous réussiriez admirablement.

— Par malheur, répondit le duc de Valmagne, on ne peut s'en tenir là-dessus qu'à des suppositions ! Monique a raison, notre siècle est un siècle d'action et l'on doit se plier aux exigences de son époque. Moi-même, j'ai le regret — stérile, hélas ! — d'avoir mené une vie aussi peu productive que la mienne !

— Mon frère, objecta tendrement M^{me} Andercey, lorsque comme vous, on emploie noblement la fortune à répandre des bienfaits autour de soi, on ne peut taxer sa vie d'improductive !

— N'importe ! Maintenant que j'ai vu de près votre magnifique travail, — et j'en ai presque fait l'apprentissage depuis trois ans, — si j'avais vingt ans de moins je vous demanderais de m'associer dans votre nouvel établissement.

— Vous allez construire une autre verrerie, mon oncle ? demanda Jacques étonné.

— Oui, mon cousin, répondit triomphalement Monique. A dix kilomètres de votre châteauxse trouvent de grands bâtiments abandonnés depuis longtemps, et dont vous ignorez sans doute l'existence...

— Pardonnez-moi, ma charmante cousine, ne vous en déplaît, je connais assez mon département pour voir d'ici ce dont vous voulez parler. N'était-ce point une ancienne fonderie, ou quelque chose d'approchant ?

— Justement. Eh bien une Société allemande était sur le point de s'en rendre acquéreur à peu de frais, avec l'intention d'y établir une verrerie. Mon père a eu vent de la chose, il a offert au propriétaire un prix plus élevé de son immeuble, et va y établir une succursale de l'usine, moins pour éloigner une concurrence fâcheuse que pour empêcher ces industriels étrangers de s'implanter sur notre sol.

— Et ce qu'il y a de mieux, ajouta M. Andercey, c'est que ce beau projet est éclo dans cette petite tête-là ! Je n'ai que le mérite de l'exécution.

— C'est déjà quelque chose, fit Jacques en riant.

— N'importe ! les pères d'aujourd'hui sont fameusement dociles ! qu'en dites-vous, mon cher duc ?

— Je dis, mon ami, que vous auriez pu être plus mal inspiré.

— Oui, mais je double ma besogne de surveillance sougez donc, deux usines à diriger ! Je n'ai pas le don d'ubiquité, moi, comment ferais-je pour me partager en deux !

— Tu ne te partageras pas du tout, papa, M. Hermann est assez au courant de l'usine pour la diriger pendant que tu organisas l'autre ; quand elles seront en rapport toutes deux tu choisiras celle qu'il te sera le plus commode d'habiter, et l'autre sera confiée à M. Hermann.

— C'est cela, pensa Jacques, et l'une des deux sera la dot de Mlle Monique ! Allons, tout est bien

prévu, bien réglé : c'est décidément une forte tête que celle de ma petite cousine !

Tandis que le jeune homme faisait ces réflexions les convives se taisaient ; les derniers arrangements annoncés par Monique avaient jeté un froid sur l'assistance. Le nom d'Hermann Stenner lancé tout à coup dans la conversation et mis au premier rang dans les projets de Monique, montrait assez en quelle singulière estime la jeune fille tenait l'employé de son père.

M^{me} Andercey dont le front s'était rembruni, donna le signal de se lever, et l'on passa sur la terrasse pour prendre le café.

Ce fut Jacques qui reprit le premier la parole.

— Savez-vous, ma cousine, que plus je réfléchis à votre idée, plus je la trouve belle, et surtout éminemment patriotique.

— Oh ! c'est que nous sommes vraiment patriotes, nous autres habitants des frontières ! Tandis que vous gens de Paris, vous ne savez pas ce que c'est que le patriotisme, vous en riez comme d'un vieux vêtement démodé ! Votre patrie, à vous, c'est le boulevard des Italiens, n'est-ce pas, mon cousin ? Pourvu qu'on vous laisse celle-là...

— Oh ! oh ! l'accusation est un peu vive ! la France n'est pas menacée que je sache !...

— Qui sait ?... dit mélancolement M. Andercey, il y a de bien gros nuages du côté de l'Allemagne !...

— Comment, mon oncle, vous croyez ?...

— Vous me paraissez n'être guère au courant de la politique, mon cher ami ?

(La suite au prochain numéro.)

empereur, et le domaine du Saint-Siège est accru de nouvelles provinces.

Quand plus tard des conjurations se forment contre un nouveau pape, Léon III, toujours fidèle à la France, ce pape demande à cette terre hospitalière l'asile que les successeurs de Pierre ont souvent considéré comme leur seconde patrie, comme l'asile ouvert par une fille dévouée à un père aimé.

Charlemagne ramène l'exilé sur son trône et le Souverain Pontife couronne le grand empereur. L'empire français naissait ainsi, remplaçant le vieil empire romain tombé sans retour.

Quant à tous les autres hauts faits de la France pour la papauté, Léon XIII les a résumés en ceux qui ont eu pour but la défense de la chrétienté, la propagation de la foi, les conquêtes et la protection des lieux saints.

Enfin lorsque la papauté en la personne du grand Pie IX, a été assaillie par la Révolution républicaine, c'est la France qui, par son armée, même sous un gouvernement républicain, en 1849, a secouru le Saint-Siège et replacé le Souverain Pontife sur son trône, et quand la guerre d'Italie a eu pour résultat la révolution qui a confisqué les états des princes italiens au profit du roi de Piémont, malgré la résistance apparente, mais insuffisante du gouvernement impérial, les derniers défenseurs de Pie IX et de ses états, ont été des Français sous le commandement d'un des plus vaillants généraux de l'armée française, et le champ de bataille de Castelfidardo a été arrosé du sang des fils de la France.

Eh bien ! Léon XIII a le souvenir de ce dévouement séculaire et traditionnel de la France et il le répète, ainsi que ses prédécesseurs, que la France a rendu d'éminents services à l'Eglise.

La papauté ne peut davantage oublier qu'après les ravages et les ruines accumulées par la Révolution française convertie en Terreur, la religion catholique avait perdu son culte, ses temples étaient fermés, l'ère des catacombes semblait reparaitre mais la foi française renaissait avec le concordat sous la main puissante d'un nouveau souverain.

Le Pape se souvient, et ne peut-on pas ajouter qu'il résiste aux efforts qui peuvent être tentés par les ennemis de la France pour associer la Papauté aux coalitions des puissances que l'esprit révolutionnaire de la France inquiète sans cesse.

Il ressort de tous ces faits que la Papauté représentée de nouveau par un pontife éminent par l'esprit, par le cœur, par une habile prudence reste l'ami de la France. Ce chef de l'Eglise sait que, malgré ses fautes et surtout celles de son gouvernement, la France sent le catholicisme infusé dans ses veines. Le Pape sait quel caractère français est une puissante force d'expansion d'initiative pour les idées, pour les entreprises généreuses; il sait que c'est la nation française surtout qui fait rayonner dans toutes les parties du monde la propagande de la foi et de la charité.

La France est un enfant de l'Eglise qui peut être égaré. Mais, comme une mère tendre et dévouée, l'Eglise comprend que, plus que jamais, sa fille aînée a besoin de son amour et de sa vigilance tendresse, pour l'assister et peut-être la sauver.

L. DUCURTYL.

Le Bal des Étudiants

Voilà certes un événement capital. MM. les disciples de Cujas, Pothier et Caillemer vont danser ce soir 16 courant, au Grand Théâtre. Les affiches sont mirobolantes de promesses, et les feuilles avancées ou libérales font sous-entendre de véritables surprises.

Songez donc : le corps de ballet en sera et les plus charmantes actrices distribueront les sirops.

Luigini a composé exprès pour la circonstance la *Valse des Étudiants*. Ça doit imiter, en doubles croches, les cascades justiniennes des vieux codes romains.

Il y aura aussi des quadrilles à figures variées. On se demande si le corps professoral du droit et de la médecine conduira le cotillon.

Nous mettons de côté et sciemment les lettres, les sciences et la théologie dont les étudiants, infiniment moins nombreux d'ailleurs, ont des habitudes plus sédentaires.

Potaches et carabins vont donc sauter ensemble sous l'archet d'Olivier Métra. M. le maire de Lyon, le professeur Gailleton honoreront de son apparition cette sauterie échouée. Tout cela au profit des pauvres.

C'est parfait. Nous lisons même dans l'*Express* du 4, cette phrase stupéfiante : « Cette fête réunira pour une nuit la Folie et la Charité ».

Mon Dieu oui, l'*Eclair* est en retard de

300 ans, c'est une feuille sans importance ni prétentions d'ailleurs, qui ne partage pas la manière de voir des générations présentes et qui est horriblement collet monté.

Mais vraiment, là, entre nous *Express*, ô mon ami, est-ce sérieusement que vous allez dans vos souhaits de réussite au bal des Étudiants la Charité et la Folie ?

Après cela, vous êtes si Parisien ! Pour nous, pauvres Lyonnais de la vieille école, nous entendons autrement la bienfaisance. Voilà 1.300 ans que nous continuons la tradition charitable dont récemment encore, en pleine Académie de Lyon, un des plus érudits de nos savants lyonnais a tracé rapidement le tableau, et nos pièces de 20 fr. s'en vont tout droit au centième de nos ouvriers sans travail, sans le moindre coup de grosse caisse ni le plus petit éclat de trombone.

Il est vrai, et c'est bien entendu, que nous ne sommes pas de notre temps.

Donc, il y aura des danseuses en maillot et des actrices charmantes. A Paris aussi, les carabins prime-sautiers ont fait une fête dans un hôpital.

Un arriéré du journalisme parisien a appelé cela une danse macabre. Lyon ne veut pas être au-dessous de la capitale. Sans doute, ce bal des Étudiants se fait chaque année; mais les réclames bêtes qui le précèdent ont cette fois un caractère odieux en face de la misère et du chômage lyonnais.

Il n'y a pas d'illusion à se faire, ce bal ne rapportera que peu de chose aux pauvres, en raison même du luxe de ses préparatifs et de son organisation. Les cotisations personnelles des étudiants fondront comme la gelée blanche, sous les feux multiples des lustres allumés. Le prix des costumes, des déguisements et des rafraichissements partagés ira-t-il dans les greniers du pauvre.

Sera-ce la veuve, l'orphelin ou le pauvre ouvrier qui profiteront de ces dépenses considérables, produit direct des sueurs d'un père trompé par les carottes en usage au quartier latin ?

Et à propos de quartier latin, notre éditité si soucieuse des plaisirs de la jeunesse étudiante, a-t-elle songé à faire bâtir pour nos Bohèmes du Code et du bistouri, une rue spéciale, comme à Paris ?

Nous proposons humblement à M. Gailleton, ce projet capable d'illustrer à jamais sa magistrature. Il y a déjà les bouillons Gailleton; nous aurons bientôt, il faut le croire, sinon l'espérer, le quartier Gailleton, séjour privilégié de la *studentina* lyonnaise.

De plus, comme annexe aux cours savants du quai Claude-Bernard et du Petit-Colège, un avenir prochain nous réserve le plaisir de voir l'installation d'une classe de danse dans les Facultés de l'État. La chorégraphie est déjà un art; qui l'empêchera de devenir une science.

Puisqu'aux lycées de filles, création nouvelle aussi, il y a des professeurs du sexe fort, les chaires de chorégraphie, pourront par compensation être occupées par des dames du corps de ballet.

Il y aura des conférences publiques et des répétitions privées; l'enseignement universitaire évidemment incomplet jusqu'ici, s'élargira pour faire place à des cours de polka comparée et de danses orientales. Le ministre des Beaux-Arts qui envoie cette année, pour la tombola du Bal, un magnifique vase de Sèvres (dont on ne dit pas la forme), créera des bourses au concours, et des prix annuels d'entrechats et de pirouettes.

Pauvres gens des quartiers pauvres, ne comptez pas trop sur les largesses éventuelles du bal des Étudiants. La folie est dissipatrice, elle n'est que très rarement généreuse.

S. GRIFFE.
Étudiant de 7^e année.

REVUE DU SALON

LES ARTS DÉCORATIFS

L'imprimerie a depuis 400 ans de glorieuses annales à Lyon. Les artistes modernes tiennent haute et ferme la réputation de leurs devanciers. Il n'y a pour s'en convaincre, qu'à regarder attentivement les vitrines consacrées à cet art, à l'Exposition.

M. Mougin-Rusand, aura son nom ajouté à la glorieuse liste des Jean-de-Tournes, des Gryphe, des Louis Perrin, grâce à la magnifique monographie de la cathédrale de Lyon par M. Lucien Bégule. Les autres œuvres qu'il expose le recommandent aussi à notre admiration. Depuis les gros caractères en bistré et à fleurons, jusqu'aux plus petites lettres, la gamme typographique de sa vitrine est complète.

Les successeurs de Louis Perrin méritent aussi les plus grands éloges. Un nom semblable est difficile à porter; mais les éditions récentes de 1877 à 1883 montrent que la maison

Louis Perrin n'a pas dégénéré. Quel dommage de voir émigrer à la capitale un atelier si lyonnais !

M. Stork expose un livre orné de gravure, les Tischbein, et plusieurs volumes illustrés; puis une notice sur l'abbé Laussel, par M. Salomon de la Chapelle, président de la Société littéraire de Lyon.

Nous remarquons à ce propos, pour en féliciter cette Société savante, que dans les vitrines de l'imprimerie, sur trente ouvrages exposés, il y en a onze qui ont pour auteurs des membres de la Compagnie.

Une case étincelante et précieuse entre toutes sinon par le mérite exclusivement artistique, au moins par la nature des objets exposés, c'est le cadre rutilant que M. Bourdier, bijoutier, a envoyé aux arts décoratifs.

Les diamants sertis dans une orfèvrerie délicate, dans le goût moderne, renvoient en faisceaux lumineux sur les murs de la salle les rayons de soleil. Il faut voir ces merveilles au bon moment pour n'en être pas ébloui, c'est-à-dire quand le soleil commence à quitter le milieu de la salle. La finesse des détails apparaît mieux, et les insectes diamantés ressortent dans tout leur mérite. Un conte fantastique d'Edgar Poë nous parle d'un insecte merveilleux, le scarabée d'or; mais ce coléoptère du Nouveau-Monde est dépassé de beaucoup par les mouches, papillons et cerfs-volants de M. Bourdier, littéralement constellés de perles et de brillants.

Si de la bijouterie mondaine nous passons à l'orfèvrerie d'église, nous adresserons les plus sincères félicitations à la maison Favier pour sa couronne d'ostensoir d'un goût exquis et d'une richesse étonnante. M. Favier a aussi un ostensoir XIII^e siècle, orné richement de pierrieres; mais les statuettes qui sont de chaque côté de la gloire du vase précieux, ne sont pas à notre humble avis, assez finement ciselées. Pourquoi encore leur donner cette inclinaison disgracieuse, dans le sens de l'orbite de la gloire. Je sais bien que M. Favier copie scrupuleusement les modèles du moyen âge, mais n'est-ce pas quelquefois une grosse difficulté de reproduire dans l'éclat des ors modernes et la dureté du burin de nos ouvriers argentiers actuels, les pièces anciennes. C'est ce que nous entendions dire précisément à propos du calice antique dit de Saint-Rémy, exposé encore par M. Favier. Il y a sur la fausse coupe, le nœud et le pied des grains enguirlandés où la fonte apparaît trop; un coup léger à la lime et au ciseau sur ces lignes filigranées et tout le dessin y gagnera en sveltesse et en élégance. Le brunisseur a aussi un peu à faire sur ce même calice.

M. Fichet a tout un panneau de mosaïque lyonnaise en verre émaillé auquel nous devons une mention spéciale. L'éclat et la fragilité du verre semblent exclure toute idée d'art sérieux ce serait pourtant se risquer gravement de refuser au mosaïste sur verre une place distinguée parmi les artistes décorateurs. Nous avons visité plusieurs fois l'atelier de M. Fichet, et nous avons toujours été surpris de la variété et de la multiplicité des effets qu'il obtient. Les reliefs d'ornements à fond d'or sont d'un magique resplendissement : ces mille facettes d'ornement étagées dans leurs nuances scintillent de la plus ravissante façon. Il y en a un magnifique spécimen au Salon lyonnais. Sans avoir évidemment la finesse et le mérite des mosaïques romaines ou florentines, les verres émaillés de M. Fichet sont une ressource précieuse pour la décoration.

Nous voudrions pouvoir complimenter le même artiste sur le tableau, genre mosaïque, qui représente en buste grandeur nature, Dante Alighieri.

À côté des autres dessins de M. Fichet, ce portrait gêne la critique même la plus bienveillante.

M. Lucien Bégule, que nous avons déjà cité, se donne le nom modeste de peintre verrier, et à ce titre, il a exposé quatre vitraux d'un genre tout différent et d'un grand mérite.

Tous les visiteurs admirent sa figure décorative du Printemps, composition élégante où la pureté du trait, l'éclat des couleurs, et l'entente générale de ce que j'appellerai la tonalité, concourent à produire une œuvre irréprochable.

1. *Monographie de la cathédrale de Saint-Jean* par Lucien Bégule.
2. *Mémoires généalogiques de la maison le Révérend*, par Révérend du Mesnil.
3. *Les criées faites en la cité de Genève l'an 1560*, par Raoul de Cazenove.
4. *Fleurs de ville*, par A. Bleton.
5. *Compte rendu de la cathédrale de Lyon*, par L. Niepce.
6. *Notice sur l'abbé Laussel*, par S. de la Chapelle.
7. *Cartulaire du Prieuré de Saint-Sauveur-en-Rue*, par le comte de Charpin-Feugerolles.
8. *Cartulaire des Francs-fiefs du Forez*, par le même.
9. *Numismatique lyonnaise : les jetons consulaires*, par le docteur E. Poncet.
10. *Recherches consulaires de la ville de Lyon*, par le même.
11. *Le Kahlenberg, études sur l'Autriche*, par J. Roy.

M. Bégule est un archéologue distingué autant qu'un dessinateur de premier mérite; il travaille, il connaît, il fait de l'art, et du vrai. Son atelier de Choulans, récemment organisé, fera partir, nous en sommes sûrs, une quantité de chefs-d'œuvre pour nos églises et nos châteaux.

Il y a dans l'art du verrier beaucoup de tradition et de convention.

Les types de figures, de draperies, d'ornement se figent dans telle ou telle école et semblent être pour certains ateliers le dernier mot de la perfection. Un artiste du mérite de M. Bégule ne se confine pas dans une tradition : il veut un horizon plus large, et sait avec sagacité, prélever sur chaque époque et chaque maître les éléments d'un genre qu'il fera original tout en gardant fidèlement la pureté du style. C'est le vrai talent. Le génie est une longue patience, en peinture sur verre surtout. A ce point de vue de la distinction originale et de la correction du style, M. Bégule nous paraît primer et de bien haut, les autres peintres qui ont exposé avec lui au Salon de 1884.

Pourtant, M. Paquier-Sarrazin a envoyé de charmantes choses; mais ses vitraux du XVIII^e siècle, très distingués de dessin et de couleurs n'étant que des reproductions de tableaux de maîtres, manquent nécessairement de cette originalité qui est nécessaire aux vrais chefs-d'œuvre.

M. Thiéry expose un vitrail roman, la Nativité, et quelques petits panneaux d'une charmante décoration.

On admire beaucoup et avec raison le très joli vitrail Renaissance, de M. Pagnon. La figure, un portrait sans doute, est d'une grâce charmante, et les attributs qui l'accompagnent sont d'un beau dessin.

F. de P.

JADIS ET AUJOURD'HUI

Voir le n° 221 du 19 Janvier

Après une citation des faits et dits du siècle dernier, nous allons nous permettre la citation d'une pochade poétique moderne de messieurs les Américains. Ces quelques lignes sont intitulées :

Question de couleur — par un dérouté.

« Comment décrire aujourd'hui les tons divers qui s'étaient sur les vêtements. Sans doute, la femme enfermée dans cet auréole irisée les connaît, mais quel homme osera jamais s'aventurer à pas sûr dans ce dédale nouveau ? Faisons vibrer à nos yeux la grande lyre aux sept cordes étincelantes qui décore notre ciel après un jour d'orage, c'est là que nous trouverons les noms de ces couleurs : violet, indigo, bleu, vert, rouge, jaune !... Contre-sens !!! — horreur !!! — Passé de mode !!! — D'abord, vous oubliez orange, puis surtout aujourd'hui, nous n'en sommes plus à ces noms rococo. C'est Pomone l'aimable déesse des fruits qui tient le sceptre d'une main autocrate et les couleurs se nomment : *framboise-mûche* ou *groseille écrasée*. Les lèvres de nos élégantes se délectent à prononcer ces noms gracieux et ceux de *raisin confit trop sec* et de *melon pourri*. Abordez aujourd'hui n'importe quel représentant du beau sexe, son costume vous offre ou les couleurs, ou même les échantillons des produits de nos vergers, et on nous pardonnera de dire que du sommet du chapeau à la pointe de la bottine, la femme se reconnaît à ses fruits ! »

Que nous restera-t-il à ajouter lorsque nous aurons nommé comme dernières couleurs adoptées : — soldat — hanneton — vipère — grenouille — vague — azoff — Petit-Duc — Chérubin ? — Nos grands-parents avaient des dénominations de couleurs ampoulées et pleines d'une sensiblerie affectée. Les nôtres sont ou d'une crudité et d'un réalisme affectés, ou d'un non-sens manifeste. Quelle la couleur particulière d'un soldat ?

Nous attendons ce qui dans ce même genre pourra bien encore se produire.

F. Y.

Le tirage définitif de la Loterie des Arts décoratifs est fixé au 31 juillet prochain.

Il pourrait cependant avoir lieu plutôt si le placement de billets s'opère aussi rapidement qu'en ce moment.

Cette éventualité est fort possible, puisqu'il ne reste plus qu'un tiers des billets à placer.

PANORAMA DE LYON

Le Siège de Lyon en 1793, ouvert de 9 heures du matin, à 7 heures du soir.

Rue du Nord, 30, LYON-BROTTEAUX.

Ouvrages de M. l'abbé Freynet, recommandés pour la propagande. — La loi du 28 mars 1882 et son commentaire, brochure in-8°, 0,50 c.

L'Ecole laïque obligatoire, 2^{me} édition, 1 vol. in-12 — 3 fr.

Le Préfet de l'Isère et les frères de Bizonnes, 2^{me} édition, brochure 0,30 c.

Cinq méchantes sottises, brochure 0,30 c.

L'Alphabet potilique, brochure, 0,50 c.

EXPOSITION DES BEAUX-ARTS

Visible tous les jours de 11 heures à 7 heures

Rue Bourbon, 38

ENTRÉE : 50 CENTIMES

Les idées de Tante Vieillotte

JOURNAL D'UNE VIEILLE FEMME

DOUZIÈME FRAGMENT

Cette après-midi je suis allée voir Savine.

— Eh bien! lui dis-je, et ton fameux bal!

— Ah! certes! il était splendide! A sept heures du matin nous dansions encore; c'était M. Julien Chardez qui conduisait le cotillon, et Dieu sait s'il est passé maître dans cet art!

— Tu appelles cela un art?... enfin j'y consens! Mais dis-moi, Savine, n'est-ce pas ce jeune homme si délicat, si délicat, que l'année dernière sa famille a remué ciel et terre pour le faire exempter du service?

— Justement. Il a des palpitations de cœur, et dans les deux mois qu'il est resté aux dragons il a beaucoup souffert.

— Comme il y a des tempéraments bizarres! Ne pouvoir supporter une course à cheval; et galoper sur ses propres jambes pendant tout une nuit!...

— Ma tante, je vous assure...

— Qu'un bal est plus agréable qu'une manœuvre? Je le crois sans peine! Mais je erois également que si ton intéressant cavalier a quelquefois senti palpir son cœur — puisque, dit-on, telle est sa maladie — ce n'a jamais été sous l'impulsion d'un sentiment héroïque! Parlons d'autre chose: y avait-il à cette soirée quelques personnes de ma connaissance?

— Pas trop. Nous n'étions que des jeunes.

— C'est juste! les vieux ne servent qu'à encombrer!

— Ah! si pourtant: les dames Bonnetet...

— Ah! bah! Madame Bonnetet qui a perdu sa mère il y a six mois!...

— C'était pour accompagner sa fille: Albertine était charmante dans sa robe mauve tout agrémentée de lilas blancs...

— Passe pour la fille! Mais la mère devait faire une véritable tache dans cette réunion élégante, avec sa robe de cachemire noir...

— De cachemire noir?... vous plaisantez! elle portait une fort belle robe de velours noir garnie de dentelles espagnoles, avec des masses de jais, soit en collier, soit en bracelets.

— Et elle s'imaginait être en deuil!... Ah! vois-tu, Savine, je ne me crois pas méchante, mais de pareils manques de cœur je voudrais que Dieu fit un miracle et permit aux morts de revenir sur la terre pour arracher avec leurs bras de squelettes ces oripeaux pour lesquels on les oublie!...

— Mon Dieu ma tante le deuil se porte dans le cœur...

— Ah! très commode, en vérité!... C'est pour cela que les plus grands deuils sont aujourd'hui enjolivés d'un tas de falbalas que je trouve, moi, d'une suprême inconvenance. Comment, une femme sera écrasée sous le poids d'une douleur immense, elle aura perdu ou une mère, ou un mari, ou un enfant, et une couturière viendra la bouche en cœur lui dire:

— Madame désire-t-elle que les plissés de son jupon soient en travers ou en bas? Si Madame daignait suivre mon avis je lui représenterais que les plissés en long ont toujours plus de cachet et je l'engagerai fortement!...

Savine riait de tout son cœur.

— Ma petite, repris-je ne ris pas, je t'assure. Avec leur rage de toilette, les femmes n'auront plus de cœur. Je ne serais point étonnée de voir un de ces jours des poufs brodés de larmes d'argent: en portant ainsi la marque de ses regrets sur... sa tournure, les autres verraient votre deuil et on pourrait soi-même l'oublier!...

— Tante Vieillotte, je ne vous raconterai plus rien, vous trouvez toujours matière à critiquer!

— Mon enfant, je ne blâme point le goût du plaisir chez la jeunesse, mais ce qui me désole, c'est de lui voir tout sacrifier, même les devoirs sacrés! Tu dis que Madame Bonnetet est allée au bal pour accompagner sa fille, à cela je répondrai que si cette estimable dame avait enseigné à sa fille que le plaisir doit céder devant le devoir, celle-ci eût pu regretter une occasion s'amuser, mais elle n'aurait pas eu seulement la pensée de demander à sa mère de la conduire au bal, ce qu'elle n'a pu faire qu'en bravant les plus strictes convenances!

Pour extrait conforme:

(A Suivre.)

B. MEUNIER.

BULLETIN FINANCIER

L'emprunt n'a pas eu l'éclatant succès sur lequel on avait compté. Au dernier moment, la haute Banque s'est aperçue du trompe-l'œil que Tirard faisait miroiter à ses yeux, et elle s'est ravisée. A 76,00, coupon d'avril détaché, l'écart entre l'ancien amortissable et le nouveau, n'était en réalité, que de 17 centimes. Cette différence ne lui a pas paru suffisante pour payer son dévouement et provoquer son enthousiasme. Aussi elle a accueilli l'emprunt avec une te froideur que le succès obtenu n'est guère, pour le gouvernement, qu'une victoire à la Pyrrhus.

L'Assemblée générale des actionnaires de la Banque de France, tenue le 31 janvier, sous la présidence

de M. Magnin, a fixé à 282 fr. 98, le dividende du dernier exercice. Le précédent n'avait été de 298,98, soit une différence au moins de 65,98 centimes. On doit se rappeler que nous avions, à peu près à pareille époque, engagé nos lecteurs à se méfier des calculs fantaisistes que faisaient la plupart des journaux financiers, sur l'augmentation inévitable des bénéfices futurs. Le résultat a pleinement justifié nos prévisions. Nous sommes heureux de le constater dans l'espoir que nous avons du ainsi épargner à plusieurs d'amères déceptions.

Les autres valeurs de crédit ne maintiennent que faiblement les cours qu'elles avaient avant l'émission.

Le Crédit Lyonnais oscille autour de 567 fr. La Banque de Paris cote comme précédemment 847. La Société Générale reste invariable depuis plusieurs mois à 485 et la Banque Ottomane est faible à 645.

A 485, la Banque I. R. P. des pays autrichiens a perdu une partie de l'avance qu'elle avait si péniblement acquise. Il est des situations contre lesquelles sont impuissantes les manœuvres des syndicats les plus persévérants. On annonce que le dividende sera probablement le même que celui de l'au passé.

La Banque des Pays Hongrois, s'est un peu remise de ses terreurs passées. Elle cote 368. Le moment ne nous semble pas encore revenu pour espérer sur ces deux valeurs une hausse de quelque importance.

Les Chemins de fer français et étrangers sont assez calmes. Si l'on en excepte le Nord Espagne, les recettes sont toutes en diminution sensible, depuis le commencement de l'exercice. C'est une preuve que la crise industrielle dont nous souffrons, se fait sentir un peu partout. On peut espérer toutefois que cet état de choses ne sera que momentanée et que le printemps ne tardera pas à ramener les plus-values hebdomadaires auxquelles on était habitué.

Parmi les valeurs de journaux, nous avons à noter la fermeté du *Figaro* à 985, et la hausse du *Petit Journal* à 815. C'est une hausse de 60 francs en quelques jours. Le dividende sera probablement de 60 francs.

La marche des valeurs d'Assurances, tant sur l'incendie que sur la Vie n'a pas subi de modification sensible. Les transactions sont fort rares et s'opèrent plutôt en baisse qu'en hausse. Ainsi que nous l'avons déjà dit, les contrats pas, à l'époque de la fièvre de spéculation, pèsent encore longtemps, sur toutes les valeurs de cette catégorie.

Le tribunal de commerce de la Seine a déclaré la faillite du Crédit de France et du Crédit de Paris. MM. Cheillot et Pin t, ont été nommés liquidateurs: l'un du Crédit de Paris et l'autre du Crédit de France.

L. R.

VARIÉTÉS

Anciens cloîtres de Saint-Jean et maisons du Chapitre

(Voir les nos 219 à 222).

ANCIENNE MAISON DE CLUNY. L'abbaye de Cluny possédait à Lyon une vaste maison dont

les murs s'élevaient au-dessus des fortifications du cloître de Saint-Jean et de la rue Portefroc. Le chapitre la fit abattre dans les temps de guerres civiles entre les citoyens et les hommes d'armes des comtes, parce qu'elle pouvait empêcher les approvisionnements du fort. Une chartre de Guillaume de Collonges, doyen de l'église de Lyon de l'an 1209, nous apprend que ce doyen accorda à l'abbaye de Cluny un déménagement pour la perte de ladite maison, de l'avis d'Uldric Palatin, grand chantre de l'église, de Guillaume chamariar, et de Jean de Chaponoy¹.

Le sollicitateur du chapitre avait aussi sa maison dans le cloître entre l'archevêché et la Manécanterie, mais en 1363, on la lui ôta pour la donner au livreur, il fut alors indemnisé par une pension; huit ans après, cette maison devint la prison du chapitre, il fut décidé que le bâtonnier l'habiterait². — C'est à peu près sur l'emplacement de cette maison qu'a été élevée la nouvelle Manécanterie.

HÔTEL DU DOYENNÉ. Cet hôtel où habitait le doyen du chapitre était situé au bout de la rue des Deux-Cousins. Son entrée faisait face à la place Saint-Jean; il s'étendait jusqu'à la rue Saint-Pierre-le-Vieux. A l'intérieur se trouvaient des galeries qui entouraient un jardin qui se trouvait dans le milieu. Claude de Gaste, élu doyen du chapitre en 1468, avait fait bâtir cet hôtel à la fin du quinzième siècle³. On y voyait ses armes, qui étaient: d'or, parti d'azur, à trois fasces de pourpre, ou de gueules, selon M. Steyert (armorial). Ce doyen avait été ambassadeur de Louis XI auprès du pape; c'est lui qui fit sculpter, vers 1476, sur le frontispice de l'église de Saint-Jean les armes de Sixte IV, qui contiennent un roure et qui symétrisent avec celles de France. Il mourut le 5 juillet 1495. — L'hôtel du Doyenné a subsisté jusqu'en 1825, qu'il a été démoli. On a élevé des constructions sur son emplacement et ouvert une rue qui en porte le nom. — Le doyen était le premier dignitaire du chapitre, il présidait aux délibérations, et avait l'administration spirituelle et temporelle de l'église, ainsi que la direction sur tout ce qui concernait l'office divin, même sur l'office canonial. L. R.

(A suivre).

¹ Almanach de Lyon de l'année 1788, p. 287.
² Leymarie, Notice sur Saint-Jean, Sainte-Croix, Saint-Etienne, etc., p. 40.
³ Saint-Aubin, Histoire ecclésiastique de Lyon, p. 323.

Le Propriétaire-Gérant: B. DUVIVIER.

LYON. — IMP. COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE, PITRAT AÎNÉ, RUE GENTIL, 4.

M. le Comte de Paris

Ainsi que nous l'avons annoncé la semaine dernière, on trouve dans nos bureaux de magnifiques portraits de M. le comte de Paris. Ces portraits sur Japon, Chine et Velin, mesurant 45 cent. de large sur 60 cent. de hauteur, ont été soumis à M. le comte de Paris qui les a approuvés.

On trouve dans nos Bureaux:
Les Chants Royalistes

La III^e série du RECUEIL DE CHANTS ROYALISTES, paroles et musique, vient de paraître. Nous y retrouvons un grand nombre de chansons célèbres.

Nous tenons à la disposition de nos lecteurs les II^e et III^e séries, édition de luxe, à 1 fr. 40 c. l'exemplaire; les I^{re} II^e et III^e séries, édition populaire, à 90 c. l'exemplaire.

HISTOIRE D'HENRI V

PAR ALEXANDRE DE SAINT-ALBIN

4 vol. in-8, de VIII-516 pages, prix. 5 fr.

Avec cette épigraphe: « Vous direz à Henri que ce qu'il dit est bien dit et que ce qu'il fait est bien fait. » Pim IX.

Se trouve dans nos Bureaux

DU
SENTIMENT RELIGIEUX
DANS L'ÉDUCATION

Brochure in-12

Cet ouvrage qui se vend au profit des ÉCOLES CATHOLIQUES de notre ville, se trouve dans nos bureaux.

Prix: UN franc

On peut se procurer aux Bureaux de l'Éclair, rue Éclair, 8

LES
CONFÉRENCES POPULAIRES

Données à Marseille, Directeur: M. l'abbé BOURGIER.

NOUS CITONS ENTRE AUTRES:

LE SOCIALISME ET LES CONFÉRENCES POPULAIRES

Par M. l'abbé MARBOT

Vice-général de sa Grandeur Mgr l'archevêque d'Aix

LE SOCIALISME ET L'ÉCOLE CABET

Par M^{re} HORNOSTEL, avocat au barreau de Marseille.

LE SOCIALISME, SES FORMES DIVERSES, SES ILLUSIONS

Par M^{re} de SÉRANON, avocat.

LE SOCIALISME DANS L'ATELIER

Par le chanoine BOURGES, directeur du cercle de St-Genis, à Arles.

TRAVAIL CHRÉTIEN ET SOCIALISME

Par M. l'abbé CHERRIER, chanoine d'Aix.

FUMEURS Ne sortez pas de là!!!

Si vous voulez fumer du papier pacifique bienfaisant, fumez le VRAI CIGARETTE de Norvège de Joseph BARDOU & Fils. Exigez le cachet de garantie et la signature des INVENTEURS. — Si vous préférez fumer du papier extra-blanc, fumez le Joseph BARDOU Extra (conserve en chromolithographie). — Exigez toujours la Signature. — QUALITÉ DE CIGARETTES DEUX PAPIERS: 1^{re} Ils n'adhèrent pas aux lèvres; 2^{re} Ils détruisent l'écrotte du tabac; 3^{re} Ils ne fatiguent ni la gorge ni la poitrine, étant fabriqués avec des produits de 1^{re} choix, par des procédés spéciaux pour lesquels nous sommes seuls brevetés. — Ils ont fait naître 40 contrebandiers ou imitateurs dont il faut se méfier. — Vente dans tous les Bureaux de Tabac. USINE A VAPEUR A PERPIGNAN — Joseph BARDOU & Fils.

LE MUSÉE DES FAMILLES

PUBLICATION BI-MENSUELLE ILLUSTRÉE

CONDITIONS D'ABONNEMENT

UN AN (à partir du 1^{er} janvier)

PARIS, 14 fr.; DÉPARTEMENTS, 16 fr.; UNION POSTALE, 18 fr.

MUSÉE DES FAMILLES ET MODES VRAIES RÉUNIES

PARIS, 20 fr.; DÉPARTEMENTS, 22 fr.; UNION POSTALE, 24 fr. 50 c.

PARIS, librairie DELAGRAVE, rue Soufflot, 15.

TIRAGE DÉFINITIF

DE LA

LOTÉRIE
TUNISIENNE

Le 17 JUILLET 1884

GROS LOTS:

500,000^{fr}

En Cinq Gros Lots de 100,000 Fr.

2 Lots de 50,000

4 Lots de 25,000

10 Lots de 10,000

100 Lots de 1,000

200 Lots de 500

Au total 321 Lots formant

UN MILLION DE FRANCS

Le tirage aura lieu à Paris, les lots seront payés en espèces au Siège du Comité.

Prix du Billet: UN FRANC

Pour obtenir des billets, adresser en espèces, chèques ou mandats-poste le montant des billets à M. Ernest DE PERE, Secrétaire Général du Comité, 13, Rue de la Grange-Batelière, Paris.

LAINES

Mohair, Persan, Saxo, Mérinos

ANGLAISE IRRETRÉCASSABLE

ROBES ET MANTEAUX D'ENFANTS

PÉLERINES ET FICHUS

A. ROYANÉ

Rue de la Préfecture, 1

Le Jeune Age Illustré

JOURNAL DES ENFANTS

PARAISANT

Tous les Samedis

SOUS LA DIRECTION DE

M^{lle} Lérída GEOFFROY

BUREAUX: 76, rue des Saints-Pères, PARIS.

ATELIER DE PEINTURE SUR VERRE

Vitraux d'art de tous styles

Augustin THIERRY

LYON, 27 et 29, quai Fulchiron.

CARROSSERIE

1^{re} MAISON DE CONFIANCE

A LYON

P. CHARREL

Ancienne maison ROBERJOT

Place St-Pothin, 10 et 12

Vastes et splendides magasins, où l'on trouve Breacks, Landaus, Spider anglais, Charettes anglaises, Mylords.

Récompenses obtenues à toutes les grandes Expositions.